

Pour se rendre à Saint-Martin (Sint Maarten)

Infos COVID

Les informations officielles concernant l'évolution sanitaire à Saint-Martin sont disponibles sur le site de la Préfecture pour la partie française ([SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR](https://saint-barth-saint-martin.gouv.fr)), et sur le site de l'EHAS pour la partie hollandaise ([STMAARTENEHAS.COM](https://stmaartenehas.com)).

Pour tous les passagers en provenance de Paris :

- [Demande d'entrée électronique \(Electronic Health Authorization System : EHAS\)](#)
Le temps de traitement peut prendre jusqu'à 12h. Les passagers recevront un e-mail d'acceptation ou de refus de leur demande avant leur départ. Les formulaires non ou mal complétés seront automatiquement rejetés.

Pour les passagers âgés de moins de 5 ans :

- Pas de test obligatoire

Pour tous les passagers non-vaccinés âgés de plus de 5 ans :

- Test PCR négatif de moins de 48h ou test antigénique négatif de moins de 24h avant le départ
- Test oropharyngé autorisé pour les enfants âgés de 5 à 10 ans

Pour tous les passagers vaccinés ayant un schéma vaccinal complet, avec ou sans dose de rappel :

- Pas de test obligatoire
- Certificat de vaccination

Les passagers ayant été testés positifs à la Covid-19 dans les 9 derniers mois précédent le départ n'auront pas à fournir un test. Ils devront cependant justifier leur rétablissement avec :

- Un certificat de rétablissement émis par le gouvernement ou l'autorité de la santé
- Le résultat d'un test PCR indiquant une valeur supérieure ou égale à 35
- Une lettre de rétablissement établit par un médecin accompagné d'un test PCR positif
- *Les passagers ayant été testés positifs à la Covid-19 plus de 9 mois avant le départ devront présenter un test négatif.*

REEMPLIR LE FORMULAIRE EHAS

<https://stmaartenehas.com/application-form>

Autres Infos

Un passeport en cours de validité pour tous les voyageurs.